

FTI Consulting Canada Inc.

1000, Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514.446.5093

www.fticonsulting.com

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-065595-254
N° DOSSIER : 41-3215878

**DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE :**

9528-1960 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social au 3500-800 rue Square-Victoria, Montréal, QC, H3C 0B4

Failli

-et-

FTI CONSULTING CANADA INC.

(Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant une place d'affaires au 1000, Sherbrooke Ouest, bureau 915, Montréal, Québec, H3A 3G4.

Syndic

AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
(paragraphe 102(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Avis est donné de ce qui suit:

1. 9528-1960 Québec inc. a déposé une cession le 25 avril 2025 et le soussigné, FTI Consulting Canada inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue par visioconférence le 15 mai 2025, à 10 h00. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour y assister, veuillez nous en informer, avant le 14 mai 2025 à 15 h, par courriel à medxl@fticonsulting.com.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, ce 1er jour de mai 2025.

FTI CONSULTING CANADA INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

FTI Consulting Canada Inc.
1000, Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514.446.5093
www.fticonsulting.com

PREUVE DE RÉCLAMATION

(article 50.1, paragraphe 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **Loi** »))

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Téléphone : _____ **Télécopieur :** _____ **Courriel :** _____

dans l'affaire de la faillite de

9528-1960 QUÉBEC INC.

de Montréal, province de Québec et de la réclamation de _____, créancier,

Je, _____ [nom du créancier ou de son représentant] de _____ [ville et province]

CERTIFIE CE QUI SUIT :

1. Je suis le créancier de la débitrice susnommé _____ [poste ou fonction]
de _____ [nom du créancier]

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par la présente formule.

3. La débitrice était, à la date de la faillite, soit le **25 avril 2025**, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle) ci-annexé et désigné « Annexe A », après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. **(L'état de compte ou l'affidavit ou la déclaration solennelle annexée doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)**

4. **(Cochez la case qui s'applique et remplissez les parties requises)**

() A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$.

(Autre qu'une réclamation d'un client visé par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la débitrice à titre de garantie et **(Cochez ce qui s'applique)**

() Pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. **(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)**

() Pour le montant de _____ \$, je ne revendique pas de droit à un rang prioritaire.

() B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL AU MONTANT DE _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après **(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)**

() C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$.

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la débitrice, à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après : **(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)**

- () D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$.
J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).
- () E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$.
() J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.
- () F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$.
() J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.
- () G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$.
(À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à la réclamation contre les administrateurs.)
J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : **(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)**
- () H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$.
J'ai un réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour les capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après : **(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)**

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (**ou** je ne suis pas lié) (**ou** le créancier susnommé est lié) (**ou** le créancier susnommé n'est pas liée) à la débitrice selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (**ou** je n'ai pas) (**ou** le créancier susnommé a) (**ou** le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la débitrice. **(Biffez les choix ne correspondant pas à votre situation.)**
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la débitrice, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédent immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. **(Donnez les détail des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)**

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 20_____.

(signature et nom du témoin)

(signature du créancier qui est une personne physique)

ou

(nom du créancier qui est une personne morale)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

REMARQUES : Si un affidavit ou une déclaration solennelle est joint à la présente formule, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits ou des déclarations solennelles.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle est fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FTI Consulting Canada Inc.
1000, Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514.446.5093
www.fticonsulting.com

PROCURATION GÉNÉRALE

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : **9528-1960 QUÉBEC INC.**, débitrice

Je (**ou** nous), _____ [nom du créancier ou du représentant], de _____ [ville et province],
créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____ de

_____ mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée,
sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (**ou** n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 20_____.

(signature et nom du témoin)

(signature du créancier qui est une personne physique)

ou

(nom du créancier qui est une personne morale)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

**CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENT EST FOURNIE
AFIN DE VOUS AIDER À COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION**

- La preuve de réclamation doit être signée par la personne qui la complète.
- La signature du réclamant doit être attestée par un témoin.
- Indiquer l'adresse complète où tout avis et correspondances doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Les créanciers doivent compléter ce paragraphe en fonction de la nature de leur réclamation.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Encercler, souligner ou biffer les mots « sont » ou « ne sont » selon le cas.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit fournir une liste détaillée identifiée « B » de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :
 - Au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - Au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.

District of: Quebec
Division No. 01 - Montreal
Court No.
Estate No.

☒ Original

☐ Amended

-- Form 78 --

Statement of Affairs (Corporate Bankruptcy)
(Subsection 49(2) and Paragraph 158(d) of the Act / subsections 50(2) and 62(1) of the Act)

In the Matter of the Bankruptcy of
9528-1960 Quebec Inc.
of the city of Montreal
in the Province of Quebec

To the bankrupt:

You are required to carefully and accurately complete this form and the applicable attachments showing the state of your affairs on the date of the bankruptcy, on the 24th day of April 2025. When completed, this form and the applicable attachments will constitute the Statement of Affairs and must be verified by oath or solemn declaration by a duly authorized director, if the bankrupt is a corporation, or by yourself, in other cases..

Give reasons for the bankrupt's/debtor's financial difficulty (Select all that apply and provide details):

- | | | | | |
|---|---|---|---|--|
| ☐ Negative market conditions; | ☐ Foreign Exchange Fluctuations; | ☐ Economic Downturn; | ☒ Poor Financial Performance; | ☐ Legal Matters (Provide details); |
| ☐ Lack of Working Capital/Funding; | ☐ Competition; | ☐ Legislated or Regulatory Restrictions; | ☐ Natural Disaster; | ☐ Increased Cost of Doing Business; |
| ☐ Overhead Increasing; | ☐ Faulty Infrastructure or Business Model; | ☐ Unsuccessful Marketing Initiatives; | ☐ Personal Issues; | ☐ Poor Management; |
| ☐ Faulty Accounting; | ☐ Tax Liabilities; | ☐ Labour; | ☐ Other (Please specify). | |

Provide relevant details:

ASSETS		LIABILITIES	
(totals from the list of assets as stated and estimated by bankrupt/debtor)		(totals from the list of liabilities as stated and estimated by bankrupt/debtor)	
1. Cash on hand	0.00	1. Secured creditors	0.00
2. Deposits in financial institutions	0.00	2. Preferred creditors, securities, and priorities	0.00
3. Accounts receivable and other receivables		3. Unsecured creditors	2,093,961.36
Total amount	0.00	4. Contingent, trust claims or other liabilities estimated to be provable for	0.00
Estimated realizable value	0.00		
4. Inventory	0.00	Total liabilities	2,093,961.36
5. Trade fixtures, etc.	0.00		
6. Livestock	0.00	Surplus	2,093,961.36
7. Machinery and equipment	0.00		
8. Real property or immovables	0.00		
9. Furniture	0.00		
10. Intangible assets (intellectual properties, licences, cryptocurrencies, digital tokens, etc.)	0.00		
11. Vehicles	0.00		
12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.)	0.00		
13. Other property	0.00		
Total of lines 1 to 13	0.00		
If bankrupt is a corporation, add:			
Amount of subscribed capital	0.00		
Amount paid on capital	0.00		
Balance subscribed and unpaid	0.00		
Estimated to produce	0.00		
Total assets	0.00		
Deficiency	-2,093,961.36		
Total value of assets located outside Canada included in lines 1 to 13	0.00		

List of Assets

Arrange by Nature of asset and number consecutively

No.	Nature of asset ¹	Address/Location	Asset located outside Canada	Details	Percentage of bankrupt's/debtor's interest	Total value of the bankrupt's/debtor's interest	Estimated realizable value	Equity or Surplus	Placeholder (values on this line are for notification)
501	Other personal property	n/a	☐	Other - Other	100.00	1.00	0.00	1.00	☐
Total						1.00	0.00		

¹ Choose one option for each item: Cash on hand; Deposits in financial institutions; Accounts receivable and other receivables; Inventory; Trade fixtures, etc.; Livestock; Machinery and equipment; Residential rental property; Commercial building; Industrial building; Land; Immovable industrial equipment; Other real property; Furniture; Intangible assets (intellectual properties, licences, cryptocurrencies, digital tokens, etc.); Vehicles; Securities (shares, bonds, debentures, etc.); Bills of exchange, promissory note, etc.; Tax refunds; Other personal property.

List of Liabilities

No.	Name of creditor or claimant	Address	Nature of liability ²	Details	Date given/ incurred	Amount of Claim					Asset securing the liability	Ground for the right to a priority ³	Estimated surplus or (deficit) from security	Placeholder (values on this line are for notification only)
						Unsecured	Secured	Preferred/Priorities	Contingent, trust claims or other liabilities	Total amount of claim				
1	Nordion (Canada) Inc	535, Boulevard Cartier Ouest Laval QC H7V 3S8	Accounts payable			2,093,961.36	0.00	0.00	0.00	2,093,961.36			0.00	☐
Total						2,093,961.36	0.00	0.00	0.00	2,093,961.36				

² Choose one option for each item: Accounts payable; Owed rent; Owed wages; Severance pay; Corporate taxes; Sales taxes; Employee source deductions; Litigation/legal costs and awards; Subordinated debenture; Bills of exchange; Promissory notes; Lien notes; Mortgages or hypothec on real or immovable property; Chattel mortgages or movable hypothec; General Security Agreement; Intercompany loans; Bank loans (except real property mortgage); Finance company loans; Shareholder loans; Shares and subscribed capital; Other claim or liability.

³ Choose one option for each item with a preferred or priority amount: Unpaid supplier; Farmer, fisherman or aquaculturist; Owed wages; Unpaid amount regarding pension plan; Municipal taxes; Rent; Customer of a bankrupt securities firm; Deemed trust in favour of the Crown; Priming charges and interim financing; Environmental liabilities; Other.

I, Martin Franco, of the city of Montreal in the Province of Quebec, do swear (or solemnly declare) that this statement and the attached lists are, to the best of my knowledge, a full, true and complete statement of the affairs of the Corporation on the 24th day of April 2025 and fully disclose all property of every description that is in my possession or that may devolve on me in accordance with the Act.

SWORN (or SOLEMNLY DECLARED) before me at the city of Montreal in the Province of Quebec, on this 24th day of April 2025.


Martin Franco



Court No.

File No.

In the Matter of the Bankruptcy of
9528-1960 Quebec Inc.
of the city of Montreal
in the Province of Quebec

Form 78 (8R22)
Statement of affairs (Business bankruptcy)

FTI Consulting Canada Inc. - Licensed Insolvency
Trustee

1000 Sherbrooke Ouest, Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Phone: (514) 446-5093 Fax: (514) 656-0285